

### *Subventions aux municipalités*

ministre des Finances (M. MacEachen) la responsabilité de faire appliquer la loi. Cette modification s'explique par le fait que la responsabilité de l'application du programme de subventions est passée du ministère des Finances à celui des Travaux publics le 14 avril de cette année. Ce changement est intervenu deux jours seulement avant que le bill ne soit présenté à la Chambre. Il a été précédé de discussions exhaustives entre les deux ministères concernés, et le premier ministre (M. Trudeau) l'a approuvé en se fondant sur la recommandation que le ministre des Finances et moi-même lui avons faite.

● (1520)

Le programme des subventions en compensation de l'impôt a été mis en vigueur en 1950. A cette époque-là, il relevait du ministère des Finances parce qu'il avait une portée limitée et prévoyait de nombreux pouvoirs discrétionnaires. Cependant, le programme a pris beaucoup d'expansion avec les années tandis que les pouvoirs discrétionnaires étaient réduits. Du point de vue administratif, le programme fonctionne selon le même principe que le paiement des impôts dans une société privée. A notre avis, il valait donc mieux que le programme relève de ceux qui s'occupent de gestion immobilière, comme c'est le cas généralement dans le secteur privé. De cette façon, le système de paiement des impôts ou des subventions peut plus facilement être intégré aux autres aspects de la gestion immobilière. Toutes ces considérations m'ont amené à conclure, ainsi que le ministre des Finances, qu'il fallait, comme je l'ai dit, céder le programme de compensations au ministère des Travaux publics.

En terminant, j'aimerais formuler deux observations. La première, c'est que ce bill va avantager un grand nombre de municipalités d'une bout à l'autre du Canada. Ancien maire de Scarborough, je me réjouis au plus haut point de saisir le Parlement de cette mesure et d'assumer la charge permanente d'administrer ce programme. La seconde, c'est que j'ai d'excellentes raisons de penser que la Chambre fera bon accueil à ce bill, compte tenu du son passé. Je le répète, le Parlement et la population ont beaucoup discuté les questions qu'il soulève. J'ose dire que le bill fait écho à certaines de celles que quelques-uns de nos honorables vis-à-vis soulèvent ou ont pu soulever par le passé. Je les invite fortement à appuyer ce bill, ne serait-ce que parce que les municipalités attendent depuis longtemps que le Parlement l'adopte. Par conséquent, bien des gens comptent que le Parlement adoptera rapidement le bill dont il est saisi.

Bref, je ne crois pas pouvoir dire mieux que ne l'a fait l'ancien ministre des Finances le 3 décembre 1979, à la fin du discours qu'il a prononcé à cette étape-ci de l'étude du bill précédent. Il parlait de cette mesure quand il a dit:

Elle va permettre de remanier et de moderniser une loi à laquelle des changements s'imposaient depuis longtemps; il y a 22 ans qu'elle n'avait pas été modifiée. Elle procurera des avantages importants aux gouvernements municipaux dans toutes les régions du Canada et renforcera le principe que le gouvernement du Canada paie pour les services qu'il reçoit des gouvernements municipaux.

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Monsieur l'Orateur, je suis aussi heureux de prendre part au débat sur le bill C-4. Je félicite le ministre de lui avoir donné la priorité sur d'autres mesures législatives, comme l'avait fait le gouvernement précédent, et d'avoir exprimé l'intérêt que le gouvernement porte à ce bill qui traîne depuis longtemps, comme le ministre l'a dit.

Je ne sais vraiment pas quand un ministre de la Couronne a eu un bill aussi relativement facile à présenter à une époque agitée. Au cours d'autres débats à la Chambre, je suppose que l'accord de principe a découlé surtout du fait que l'on reconnaît que les municipalités, qui contribuent tellement à donner un gouvernement permanent au Canada, exigent et méritent une aide financière accrue. Cette anomalie qui découle directement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a toujours existé. Je la trouve plutôt ironique dans le contexte des événements d'aujourd'hui. L'AANB, en stipulant que la propriété fédérale et provinciale ne doit pas être assujettie à l'impôt foncier, a créé le problème il y a 113 ans. Le problème ne semblait peut-être pas très important à ce moment-là, mais à mesure que le pays, le gouvernement et les municipalités ont grossi, il est apparu nécessaire de mettre en place un régime de subventions en remplacement de l'impôt foncier.

Le ministre s'en tire à bon compte en présentant ce projet de loi qui représente, en quelque sorte, son baptême du feu. L'une des raisons pour lesquelles le ministre a la tâche aussi facile aujourd'hui, c'est qu'il présente un bill avec lequel nous sommes généralement d'accord. Il y a aussi le fait qu'il s'agit ici de distribuer des fonds, ce qui est toujours une tâche aisée pour un ministre. Mais il s'agit aussi de mon propre baptême du feu en ce sens que c'est la première fois que j'ai l'honneur d'intervenir directement après le ministre dans un rôle de critique. Étant ce que je suis et appartenant à un parti qui cherche toujours à être constructif—je vais naturellement tâcher d'atténuer le caractère critique de mes observations pour en faire ressortir l'aspect constructif.

Le discours historique prononcé par le ministre des Finances lors de la dernière législature n'a pas été aussi historique que le vote qui est survenu dix jours plus tard. C'est en effet le 3 décembre qu'a eu lieu le débat sur le bill C-3. Je rappelle que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait alors exposé, avec force détails, comme en témoigne le *hansard* du 3 décembre, page 1957, toutes les difficultés, toutes les lacunes et tous les problèmes de définition que présentait le bill.

Comme l'a dit le ministre, ce bill a connu une longue période de gestation. J'imagine que mes amis à ma gauche qui n'ont jamais eu la chance d'être le père putatif d'un bill voudront en revendiquer la paternité conjointe. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me regarde d'un œil railleur. Je dis ceci au meilleur sens parlementaire du terme.

**M. Knowles:** Nous parrainons de très bons textes de loi depuis des décennies.

**M. Nowlan:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre est certainement l'artisan de nombreux projets de loi. Évidemment, il s'intéresse à ce bill qui va permettre de venir en aide à plus de 2,000 municipalités.

J'ai une critique à faire. Je regrette un peu que le ministre, alors que c'est la première fois qu'il parle d'un bill sur les pouvoirs publics, n'en ait pas profité pour faire l'éloge des municipalités et pour souligner ce qu'elles apportent à tout le gouvernement du Canada. Nous vivons aujourd'hui un jour historique. Ce n'est certainement pas en accordant une plus grande aide aux municipalités qu'on va résoudre les problèmes fondamentaux qui existent dans notre pays.